# Station 6 – La tapisserie des Gobelins

## « Attila chassé de Rome », pièce maîtresse de la cour d'appel

Vous voici devant une tapisserie issue de la manufacture royale des Gobelins à Paris. Elle est installée à une place de choix, en haut de l'escalier d'honneur dans la salle des pas perdus.

Elle arrive à la cour d'appel de Colmar en 1948, une année particulièrement symbolique. Le 4 juillet de cette année-là, Colmar célèbre le 250e anniversaire de l'installation du conseil souverain d'Alsace, en présence du président de la République, Vincent Auriol. Mais 1948 correspond également un autre anniversaire de premier ordre : celui des trois cents ans du traité de Westphalie, signé en 1648. Ce traité met fin à la guerre de Trente Ans et marque le début de l'intégration progressive de l'Alsace à la France.

C'est dans ce contexte que, le 31 mars 1948, le Mobilier national dépose ici à Colmar cette tapisserie, intitulée « *Attila chassé de Rome* », produit par la manufacture royale à partir de 1711. Le sujet choisi est loin d'être anodin.

La scène représente un épisode célèbre de l'histoire antique. En 452, Attila, roi des Huns, après avoir envahi une partie de la Gaule puis l'Italie, marche sur Rome. Milan et Pavie sont déjà tombées. Mais aux portes de Rome, Attila rencontre le pape Léon 1er, dit Léon le Grand. Dans le ciel, deux apparitions de Saint Pierre et de Saint Paul épée à la main veillent sur le pape. Selon la tradition catholique, ce dernier parvient à convaincre le puissant conquérant oriental de renoncer à son expédition et de quitter l'Italie. C'est cet épisode miraculeux que nous voyons ici.

La tapisserie s'inspire directement d'une célèbre fresque peinte par Raphaël au Vatican en 1513 dans la chambre d'Héliodore. Mais observez bien la scène : l'artiste de la Renaissance ne cherche pas à reconstituer fidèlement l'Antiquité. Raphaël actualise l'événement à la manière des artistes de son époque en prenant pour modèle ses contemporains. Ainsi, sur la gauche de la scène, le pape Léon le Grand avec sa tiare blanche prend les traits de Jean de Médicis qui devient pape sous le nom de Léon X en 1513.

Un détail troublant frappe l'observateur de la scène : regardez bien le visage des deux cardinaux en rouge juchés sur leurs ânes derrière le pape : celui de gauche comporte des traits du visage étrangement similaires à ceux du souverain pontife. Une explication serait que Raphaël aurait commencé sa fresque en peignant en premier les deux cardinaux à l'époque du règne du pape Jules II, mort en février 1513. À cette période, Jean de Médicis est un cardinal de première importance à la cour pontificale et il aurait servi à ce titre de modèle à Raphaël pour le premier cardinal.  Or Jean de Médicis est élu pape le 11 mars 1513 pour succéder à Jules II sous le nom de Léon X, en même temps que le peintre commence à peindre le personnage du pape sur sa fresque. Il aurait ainsi été représenté deux fois par Raphaël : une fois en tant que cardinal puis une autre en tant que pape.

© Cour d'appel de Colmar 2026

Le sujet général de l'épisode historique représenté sur cette fresque au Vatican est clair : face à l'envahisseur, Rome est protégée. La peinture peut ainsi être comprise comme une affirmation de la puissance et de la protection divine de l'Église. Mais elle pouvait également prendre une dimension politique, dans une Italie alors confrontée aux rivalités familiales et aux invasions des grandes puissances européennes.

La tapisserie des Gobelins reprend ce modèle prestigieux.

Elle appartient à un ensemble de dix tapisseries consacré aux grandes scènes des chambres de Raphaël au Vatican. Parmi ces œuvres figure notamment une représentation de « L'École d'Athènes », aujourd'hui conservée à l'Assemblée nationale à Paris.

Mais revenons à cette tapisserie.

Un inventaire des Gobelins datant de 1893 indique que le sujet d'« Attila » a été réalisé à six reprises, jusqu'en 1790, par différents ateliers. Trois exemplaires appartiennent encore aujourd'hui à l'État et sont administrés par le Mobilier national.

Alors, pourquoi le gouvernement français choisit-il précisément cette scène pour la cour d'appel de Colmar en 1948 ?

Parce que le contexte donne à l'image une résonance particulière. Trois ans seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Alsace vient de retrouver la France après l'annexion de fait par l'Allemagne nazie entre 1940 et 1944. L'image d'un envahisseur finalement arrêté devant une ville qu'il voulait conquérir pouvait donc prendre une dimension symbolique très forte. Attila, envahisseur venu de l'Est, arrêté aux portes de Rome par l'autorité spirituelle et politique, pouvait évoquer, pour les spectateurs de 1948, la résistance face à l'occupation et le retour à l'ordre après les bouleversements de la guerre.

La tapisserie que vous avez devant vous n'est donc pas seulement une œuvre d'art. Elle raconte une histoire ancienne, mais elle a aussi été choisie, installée et regardée dans un contexte bien précis. Comme pour d'autres éléments de mobilier de décoration de la cour, elle est le témoin d'une production et d'une esthétique françaises qui, placé à la vue de tous dans la salle des pas perdus, participe de la solennité des lieux.

Trois siècles après le traité de Westphalie de 1648, et seulement trois ans après la fin de la guerre en 1945, cette image d'un envahisseur repoussé pouvait prendre un sens nouveau. C'est peut-être là tout l'intérêt de cette tapisserie : la démonstration qu'une même image peut traverser les siècles et, selon l'époque et le lieu où elle est exposée, continuer à raconter une histoire différente.

© Cour d'appel de Colmar 2026